

DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

Paris, le 18 septembre 2014

La DGCIS change d'identité et devient la Direction générale des entreprises

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique « Cap Compétitivité », élaboré en concertation avec l'ensemble des agents, la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) devient la **Direction générale des entreprises (DGE).**

Ce changement d'identité s'accompagne d'une nouvelle organisation, dont les textes ont été publiés le 16 septembre 2014. Elle permettra à la direction de relever les défis qui l'attendent. Ses nouveaux modes de fonctionnement vont permettre une meilleure transversalité dans ses travaux, nécessaire pour appréhender les évolutions économiques dans toute leur complexité. Ainsi, plusieurs priorités mobiliseront les compétences de la direction, et notamment :

- le renforcement de la politique industrielle et des filières de production, avec la mise en place des 34 plans de la nouvelle France industrielle ;
- le développement de l'économie numérique, via le plan France Très Haut Débit, l'initiative French Tech, et le plan national pour la robotique ;
- le développement des services, du commerce, de l'artisanat, et du tourisme ;
- le soutien à l'innovation, en contribuant notamment à un écosystème favorable s'appuyant sur les pôles de compétitivité;
- le développement de l'export, notamment par la mise en œuvre de stratégies collectives de conquête de marchés,
- Le renforcement de l'attractivité de la France :
- la simplification, dont la DGE est une cheville ouvrière tant dans l'identification de nouvelles mesures que dans leur mise en application.

La DGE a également vocation à accroître sa présence au sein du débat public, et sa capacité d'action auprès des acteurs économiques régionaux, européens et internationaux.

Dirigée par Pascal FAURE, ingénieur général des mines, la DGE est désormais composée de 6 services :

- le service de l'industrie ;
- le service de l'économie numérique ;
- le service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services ;
- le service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises ;
- le service de l'action territoriale, européenne et internationale ;
- le secrétariat général.



L'identité visuelle de la DGE s'accompagne d'une signature « le sens de l'entreprise pour l'intérêt général », soulignant l'engagement de la direction pour développer la compétitivité des entreprises, favoriser leur création et leur développement, afin de soutenir la croissance et l'emploi sur notre territoire.

Voir les textes instituant la DGE :

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000029460882&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029460942&dateTexte=&categorieLien=id

Le rapport d'activité 2013 de la direction :

http://bilan-objectifs.entreprises.gouv.fr/2014.php

Sous l'autorité du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la DGE élabore et met en



œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE

entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

Contact Presse: Murielle Pascal - 01 79 84 33 25 – Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70